

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SEEF

obtient l'un des
niveaux le plus
élevé de
redistribution au
sein du groupe

Le groupe
Schneider Electric
en 7 ans, c'est :

CA 2018 = 26Mds€
CA 2024 = 38Mds€
soit +46%

Résultat net 2018 =
2,34Mds€
Résultat net 2024 =
4,26Mds€, soit
+82%



Plan WESOP
(Augmentation
de capital aux
salariés):
« En 2025, vous
aurez la
possibilité
d'acheter des
actions
Schneider
décotées ».

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

LE
TRACT

4 avril 2025

SEEF

Intéressement à 7,44%

En baisse de 1,37 pts par rapport à l'an dernier

Des critères groupe d'obtention trop ambitieux

Lors des négociations, nous avons alerté sur le fait que les critères d'obtention de l'intéressement étaient excessivement ambitieux et déconnectés des réalités du terrain. Nos craintes sont maintenant confirmées : malgré l'implication quotidienne des salariés, ces critères difficilement atteignables ont mécaniquement conduit à une distribution minimale de l'intéressement.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Pour la CFDT, cette situation est injuste et pose question. L'intéressement est censé être un levier de reconnaissance et de motivation, directement lié aux performances de l'entreprise. Or, comment justifier qu'une année économiquement prospère se traduise par une faible redistribution aux premiers contributeurs de cette réussite ? La direction n'a-elle-donc pas la volonté de valoriser le travail et l'investissement des équipes ?

La connaissance de vos représentants CFDT a permis de maintenir un niveau élevé de distribution lors de la négociation des critères locaux qui ont été demandés.

Pourcentage et montants reversés de votre intéressement 2024 :

Total IP 2024	7,44 %
Versement mini	3 449 €
Versement maxi	10 348 €
Alternants	1 724 €

Entre le 16 avril et le 12 mai, vous choisirez le placement ou le paiement de votre intéressement.

Les sommes placées sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

A noter : les arrêts maladie 2023 impactent le montant de l'intéressement. Ne sont pas impactant : congés maternité, accident du travail, maladie professionnelle

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr